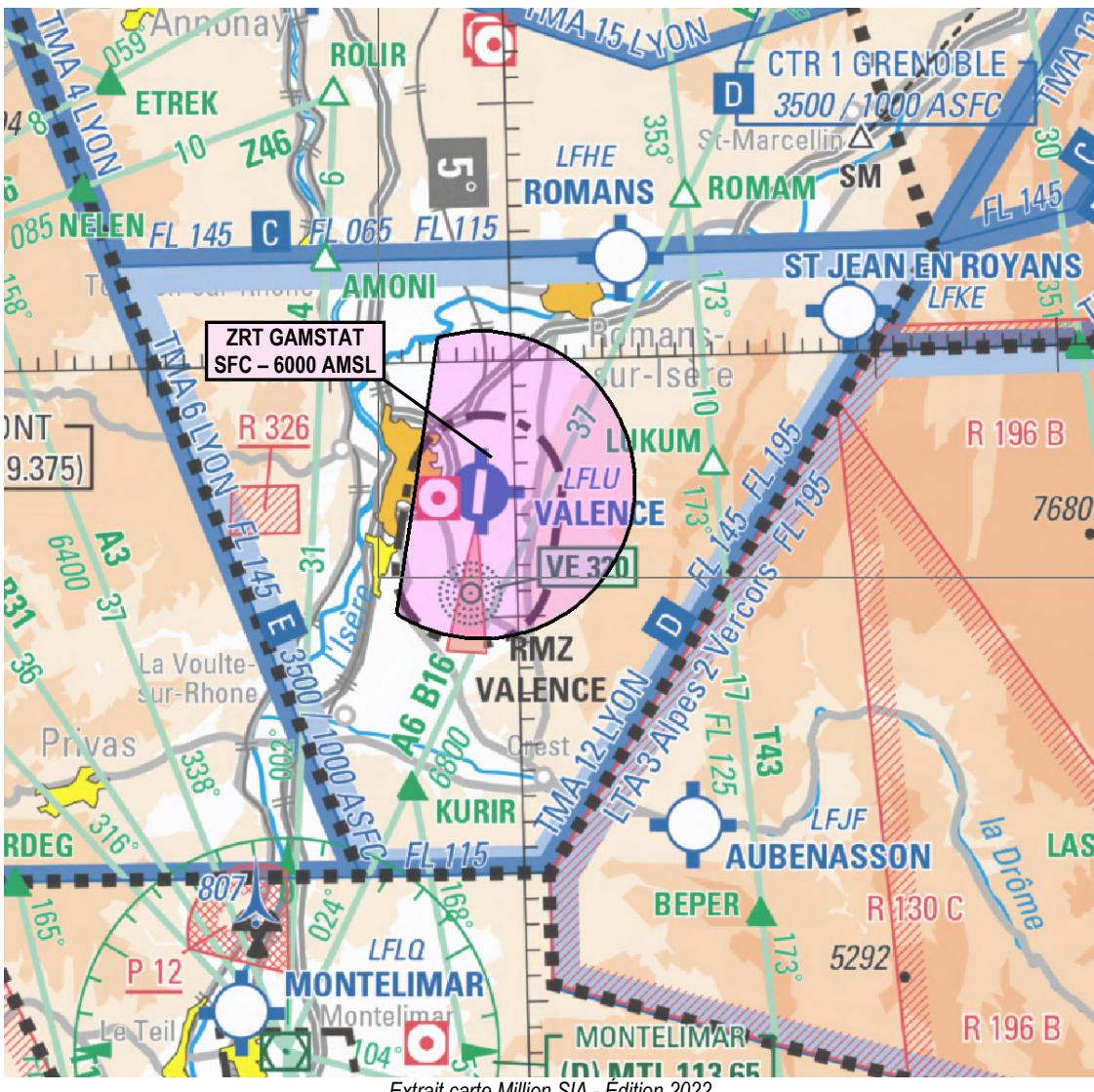


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) « GAMSTAT » dans le cadre d'une manifestation aérienne sur l'aérodrome de Valence-Chabeuil

Validité : Du jeudi 30 juin au dimanche 03 juillet 2022

Lieu : FIR MARSEILLE LFMM, AD VALENCE Chabeuil LFLU



ACTIVITÉ

Manifestation aérienne.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT GAMSTAT :

30 juin : 1200-1500
01 juillet : 0700-1000 / 1200-1500
02 juillet : 0600-2000
03 juillet : 0800-1600

ORGANISME GESTIONNAIRE

VALENCE AFIS

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

VALENCE AFIS : 120.100 MHz

LYON INFO : 135.200 MHz

STATUT

ZRT qui lorsqu'elle est active, se substitue aux parties des espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, après notification auprès de VALENCE AFIS

SERVICES RENDUS

CAG/CAM : Information de vol et d'alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT GAMSTAT

Limites latérales

045°00'56" N, 004°55'58" E
 arc horaire de 6.00 NM de rayon centré sur 044°55'08" N, 004°58'10" E
 044°50'12" N, 004°53'23" E
 045°00'56" N, 004°55'58" E

Limites verticales

SFC / 6000ft AMSL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les aéronefs basés sont autorisés uniquement les 30 juin, 01 et 02 juillet et avec PPR au 04 75 79 76 41

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'activité :GAMSTAT OPS :
Téléphone : 04 75 79 76 41COMALAT/ Section espaces aériens :
Téléphone : 01 73 95 22 83 / 81Pendant l'activité :Directeur d'exercice :
Téléphone : 04 75 79 76 41